

DEC131408DR06

Décision portant nomination de Mme Nathalie Guichard aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR6282 intitulée BIOGEOSCIENCES.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction générale sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention de prévention à l'Université de BOURGOGNE validée au Conseil d'Administration de l'Université de BOURGOGNE du 27 février 2013 ;

Vu la décision n° DEC127742DSI portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°UMR6282 intitulée BIOGEOSCIENCES et nommant M. Pascal Neige en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 27 janvier 2012 ;

Considérant que Mme Nathalie Guichard a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 13 au 15 novembre 2001 et du 4 au 6 décembre 2001,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Nathalie Guichard, technicien de classe supérieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n°UMR6282. Intitulée BIOGEOSCIENCES, à compter du 27 janvier 2012

Mme Nathalie Guichard exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Nathalie Guichard est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon le 23 avril 2013

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité
Pascal Neige

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe Pieri

Visa du président de l'Université
Alain Bonnin